

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ AU PASS COLO AVEC JPA

Votre enfant est né en 2013 et souhaite partir en colo ? Vous souhaitez bénéficier du Pass colo pour financer le départ en colo de votre enfant ?

Jeunesse au Plein Air (JPA) est ravie de vous présenter le nouveau dispositif mis en place par l'Etat : le **Pass colo**. Sous la forme d'une aide allant de **200€ à 350€**, ce dispositif va permettre de faciliter le départ en colonie de vacances de milliers d'enfants durant les vacances scolaires.

Le Pass colo est à destination des enfants qui fêtent leurs **11 ans** en 2024 et qui sont issus de famille ayant un **quotient familial** inférieur ou égal à 1 500 €.

Pourquoi cette tranche d'âge ?

Cet âge est un moment charnière dans la vie des enfants. Ils quittent l'école primaire et entrent au collège, un passage de l'enfance à la préadolescence qui invite à plus d'**autonomie**.

La colonie de vacances peut être un tremplin vers la **sociabilisation** et l'**apprentissage** des enfants : nouvelles rencontres, découverte d'activités culturelles ou sportives, vie en collectivité et bien d'autres.



Bénéficiez du Pass colo !

JPA, **partenaire de l'Etat**, accompagne les familles non-allocataires de la CAF et non-adhérentes à la MSA dans le contrôle de leur éligibilité au Pass colo.

Les familles allocataires CAF ou adhérentes MSA sont automatiquement éligibles au Pass colo, dans la mesure où leurs enfants et leur QF respectent les critères requis.

Cette aide est cumulable avec les Colos apprenantes, les aides de VACAF et de la MSA, des CSE...

Si vous souhaitez bénéficier du Pass colo, vous pouvez vérifier et valider votre droit au Pass colo sur la plateforme JPA : www.jpa.asso.fr/passcolo



Pour en savoir plus sur le Pass colo, rendez-vous sur jeunes.gouv.fr/passcolo

Nous contacter

pass.colo@jpa.asso.fr
01 44 95 81 25